

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Date de mise en ligne :
09 Novembre 2023

Procès-Verbal
Réunion de conseil municipal du
Vendredi 08 septembre 2023 à 20h00

Le vendredi huit septembre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

Etaient présents : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Julie HUET, Pierre-Marie DURIEZ

Etaient excusés : Evelyne CINIER, Violaine MAILLET, Marcel EBERHART, François-Xavier DUFOUR, Thomas LOISIER

Procurations : Evelyne CINIER (pouvoir à Maud GAND), Marcel EBERHART (pouvoir à Julie HUET), François-Xavier DUFOUR (pouvoir à Pierre-Yves QUELIN)

Secrétaire de séance : Julie HUET

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h35. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2023 a été approuvé par le maire. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation.

1) **Point sur l'achat du bien immobilier**

Monsieur le maire a signé le compromis de vente devant notaire le 24 août. L'échéance du compromis est au 1er Décembre : une demande a été faite au vendeur afin que ce bâtiment soit vidé de tous les encombrants qui y sont stockés.

La restauration à prévoir est conséquente vu l'état du bâtiment et une réflexion sera engagée quant à sa destination. Des dossiers de demande d'aides seront également réalisés le moment venu.

Mme Huet propose d'informer les habitants pour vérifier si ce logement pourrait bénéficier à un projet professionnel.

Prochaines actions :

- Visite du bien par le conseil
- Recueil des idées auprès des conseillers
- Création d'une commission dédiée sur ce sujet.

2) **Point sur le projet revitalisation centre bourg**

L'emplacement du terrain de pétanque et du mobilier sera choisi de façon à ne pas pénaliser les diverses manifestations sur la commune.

Les devis de mobiliers ont été fait pour du mobilier en béton, M. Duriez fera un ou plusieurs devis complémentaires avec des matériaux alternatifs (bois, pierre).

3) **Délibération juridique**

Aucune délibération n'a été prise ce jour, un complément d'information a été demandé par les conseillers présents.

Points divers

Logement au-dessus de l'ancienne mairie

Monsieur le maire évoque la difficulté à obtenir des devis actualisés, les artisans étant débordés. Pour le poêle à granulés, nous avons toutefois deux devis et un troisième en cours de réalisation.

Photovoltaïque

La pose pourrait avoir lieu en fin d'année. Nous avons un devis de la société ALHENA et d'autres sont en cours de chiffrage.

La communauté de communes du Clunysois souhaite échanger avec la commune de Saint Point pour obtenir des renseignements sur le projet car il s'agit d'un des premiers projets d'autoconsommation partagée de la région.

Eglise

Nous n'avons pas été retenus pour la mission Bern au titre des projets départementaux, les demandes sont nombreuses. Nous retravaillerons le dossier pour la fin de l'année pour une candidature aux projets régionaux. Le diagnostic par une architecte des monuments historiques nous apportera des éléments complémentaires qui étofferont notre prochain dossier.

Ecole - Point Rentrée 2023/2024

La rentrée s'est bien passée.

Deux classes à Saint Point :

Camille Marc : TPS, PS et MS

Emilie Pin : GS et CE2

L'équipe d'ATSEM ne change pas : Alison Pinto, Sylvie Ramage et Aurélie Delhomme.

Cantine

Mme Toutois qui a pris le poste de cantinière s'interroge sur la gestion de la cantine et le service de Bourgogne Repas. L'association se réunira prochainement, une partie du bureau va être renouvelé (présidence et secrétariat).

Mme Huet ira prendre un repas à la cantine pour s'assurer de la qualité des repas et interrogera les deux ATSEM qui y mangent.

Bourgogne repas ne reprend plus les nombreux contenants en plastiques, ce qui pose question au niveau des quantités de déchets produits.

Périscolaire

Un point sera fait par Madame Huet conjointement avec le SEJ pour évaluer la fréquentation actuelle du périscolaire le matin et le soir.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

La date du prochain conseil municipal n'a pas été fixée .

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,



Le secrétaire de séance,